

# Les quotas accueillis

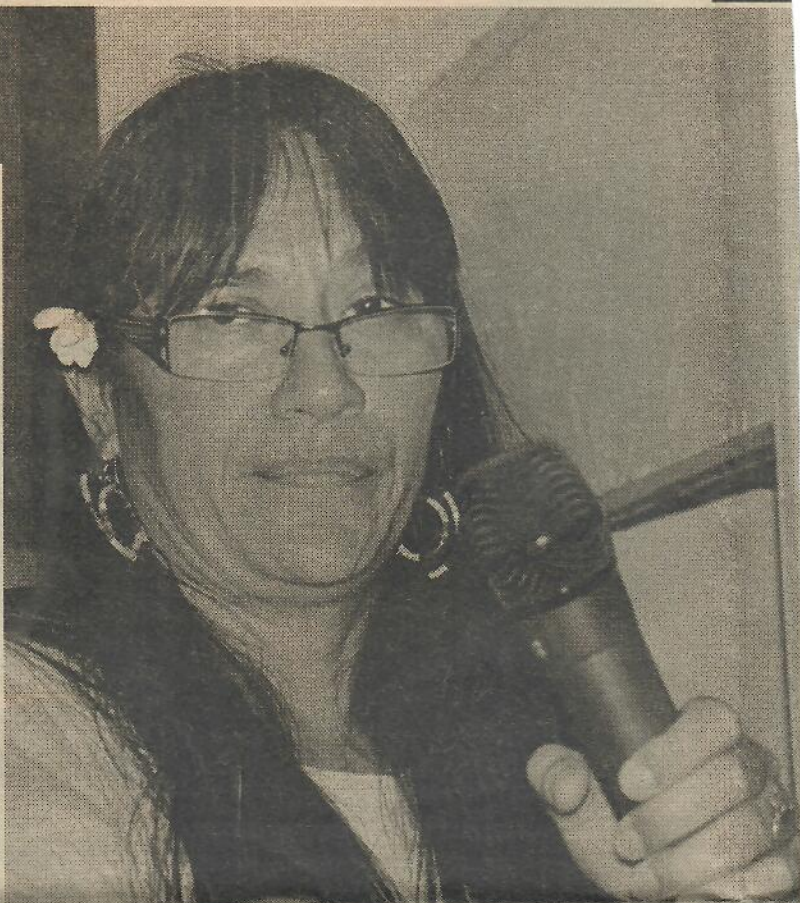
**TORTUES.** L'annonce officielle de l'ouverture prochaine de quotas à Moorea. L'accueil a été pour le moins sceptique.

## L'ESSENTIEL

► Selon la direction de l'environnement, les communes pourront autoriser l'année prochaine des quotas pour la pêche aux tortues

► Les participants au symposium ont réclamé en retour plus de moyens pour contrôler le braconnage et financer la recherche

► Autre sujet d'inquiétude pour l'heure sans réponse : sur quels critères ces quotas seront-ils fixés ?

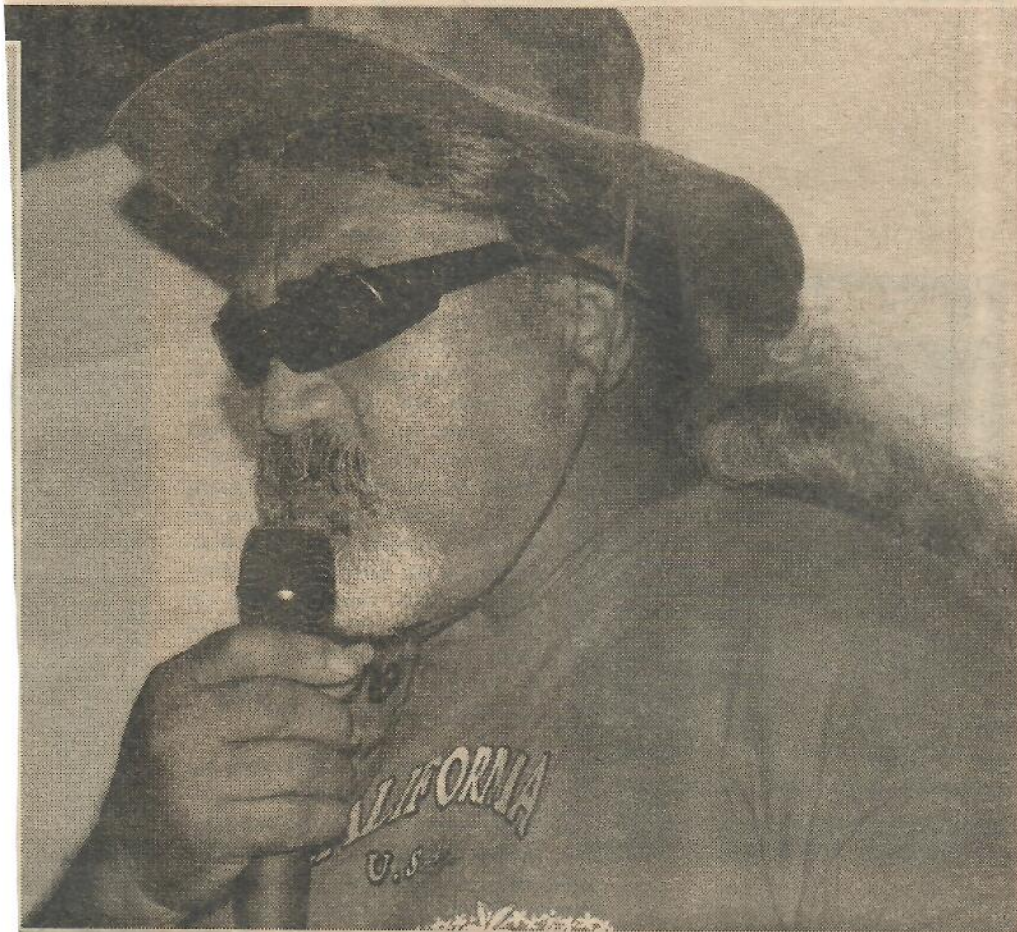


Miri Tatarata, chargée de la biodiversité marine pour la direction de l'environnement : "Le président du Pays a sollicité le conseil des ministres qui a donné un avis favorable. La nouvelle réglementation devrait être prête pour 2011."



# froidement

de pêche à la tortue a été faite hier au symposium



BENOÎT BUQUET

René Taputu, "gardien" de l'île de Scilly célèbre pour ses sites de pontes :  
"Vous déployez encore des lois, mais ce n'est que du bla-bla. Arrêtez  
de parler de protection si vous n'êtes pas capables de la faire, et donnez-moi  
plutôt des moyens !"



## Une nouvelle charge pour les communes

Miri Tatarata a exposé hier les grandes lignes du projet de la direction de l'environnement d'ouvrir des quotas pour la pêche aux tortues. Voici sa présentation, in extenso :

### "Solutions proposées :

- Établir les quotas par île, en partenariat entre les communes, la population, les associations et le Pays, pour la consommation par la population à titre gracieux et communautaire.
- Les communes seront chargées de l'ouverture et de la fermeture de la pêche, du choix des pêcheurs et de la surveillance des opérations.
- La période de pêche et de consommation sera limitée dans le temps.

### Contreparties attendues des communes :

- Respect des quotas.
- Abattage avant dépeçage : bonnes conditions sanitaires.
- Partage communautaire des tortues pêchées sous quotas. Aucun morceau de viande de tortue ne devra quitter l'île où elle a été pêchée.
- Vente interdite.
- Contrôle des quotas par les communes.
- Participation des communes aux programmes de conservation, de marquage, d'identification et de suivi des sites de ponte.

### Sanctions :

- Toute infraction entraînera l'arrêt immédiat de la pêche autorisée dans le cadre des quotas fixés.
- Excepté les quotas de pêche autorisés, la réglementation reste inchangée. La lutte contre le braconnage continue."

La pêche à la tortue va être partiellement rouverte. Ce n'est plus qu'une question de semaines, selon Miri Tatarata, chargée de la biodiversité marine pour la direction de l'environnement : "Nous avons commencé à interroger les pêcheurs et les populations des Tuamotu et des îles Sous-le-Vent. Le président du Pays a sollicité le conseil des ministres qui a donné un avis favorable. La nouvelle réglementation devrait être prête pour 2011." Elle devrait modifier le code de l'environnement pour donner la possibilité aux communes d'accorder des quotas de pêche (lire l'encadré). Hier après-midi, lors du symposium international consacré aux tortues marines, à l'hôtel InterContinental de Moorea, cette mesure imminente a été officiellement annoncée devant un aréopage d'écologistes et de pêcheurs. On ne peut pas dire que la proposition gouvernementale a suscité l'enthousiasme.

Après la présentation, un personnage incontournable sur le sujet prend la parole : René Taputu, un habitant de l'île de Scilly où des milliers de tortues se reproduisent chaque année. En langue tahitienne, il laisse sa colère exploser, la traduction en français par une participante donnant en résumé : "Vous déployez encore des lois, mais ce n'est que du bla-bla. Moi, la protection des tortues n'est pas sur le bout de mes lèvres, elle est dans ma vie. Donnez-moi un appareil photo et je fournis aux douanes tous les braconniers de Scilly. Arrêtez de parler de protection si vous n'êtes pas capables de la faire, et donnez-moi plutôt des



moyens !" À sa suite, Léo Morou, militant d'une association de Taha'a, reproche à Miri Tatarata de n'avoir "rien prévu pour lutter contre les pièges à poissons, qui sont responsables de 70% de captures de tortues" et de n'avoir "jamais su convaincre les politiques".

**"À Moorea, il n'y a plus de tortues vertes.** Il ne reste que des tortues imbriquées, qui sont immangeables. Quel quota mettez-vous ?", interroge un autre auditeur. "Comment ferez-vous à Tahiti et Moorea, où les habitants voudront eux aussi consommer de la viande de tortue, alors qu'on sait que la chair vient des autres îles ?", ajoute Matthieu Petit, biologiste de l'association Te Mana o te Moana. "Nous n'avons pas encore commencé le travail pour les îles du Vent. Mais de toute façon, ce n'est pas moi qui déciderai du quota, ce sera vous", leur répond Miri Tatarata.

**Mais elle n'en a pas fini. Sophie Gaugne,** présidente de l'association Te Honu Tea, qui tente de protéger les testudines de Tikehau : "Des tortues, à Tikehau, il n'y en a quasiment plus. La preuve, en 2009-2010 une seule tortue est venue pondre sur tout l'atoll. Comment place-t-on un quota quand on n'a qu'une seule femelle ?" Matthieu Petit résume l'inquiétude de scientifiques : "Je suis satisfait que le gouvernement fasse quelque chose, mais en même temps réservé au sujet des quotas. Je reste en attente de vrais chiffres. Et de mesures compensatoires, comme des moyens de surveillance et des financements de projets de recherche. Les quo-

tas en eux-mêmes ne vont pas régler le problème."

**Au final,** il n'y a peut-être que Michel Arakino, un habitant des Tuamotu de l'est, qui est reparti hier avec le sourire. Il avait passé la matinée à défendre la consommation de la viande de tortue : "J'ai toujours consommé de la tortue mais je suis considéré comme un voleur de cette nourriture que j'ai toujours mangé. Aujourd'hui, vous -les scientifiques- avez votre façon de voir. Nous aussi. Il faut cesser de polémiquer et de dénoncer. Trouvons une solution à laquelle tout le monde peut adhérer. C'est bien d'avoir une clinique et un centre d'études. Mais laissez nous vivre notre vie, notre coutume. Parce qu'il ne faut pas que notre coutume devienne de l'histoire."

Benoît Buquet

Mercredi 27 octobre 2010